

ECOLE MATERNELLE M. FAYET
BD A. FRANCE
34340 MARSEILLAN
04.67.77.20.22

Conseil d'école du 9/11/23

Présents :

Mme Elduayen : directrice

Mmes Brkic, Cognard, Lescure, Obitz, Receveur : enseignantes

Mme Molina : DDEN

Mme Michel Kelly : adjointe chargé de l'Education

M. Gasc : conseiller municipal chargé des travaux.

Mme Arnal : service Bâtiments

Mme Yague : Mairie

M. Liotier : ALP

Mmes Badoc Mme Ekongolo, , Mme Laarabi : parents délégués APIM

Excusée : Mme Lemoine Inspectrice de l'Education Nationale.

Ordre du jour

Présentation équipe pédagogique

Deux nouvelles enseignantes Mme Obitz (remplace Mme Delaunay) PS/MS et Mme Receveur MS/GS (ouverture de la cinquième classe) et trois nouvelles atsems : Chloé en remplacement de Fiona en congé maternité chez Mme Obitz, Sandy chez Mme Elduayen et Sarah chez Mme Receveur en remplacement de Chantal en congé maladie .
Marie-Ange atsem des GS partira à la retraite le 12 décembre et sera remplacée sur des horaires d'atsem jusqu'à l'arrivée d' Aurélie pour la rentrée de Janvier.

Présentation délégués des parents d'élèves avec les résultats des élections : Mme Ekongolo, Mme Badoc, Mme Laarabi. Membres de l'APIM Sont présentes . Cinq titulaires et cinq remplaçantes cette année.

190 inscrits, 90 votants, 7 nuls, 83 exprimés, taux de participation 47,37% . Malgré le mot explicatif très simple collé dans les cahiers, le taux de participation n'est pas plus élevé que d'habitude, voire légèrement moins élevé que l'an dernier.
Vote électronique l'année prochaine ? C'est la Mairie qui doit financer le logiciel or il n'y a pas de budget donc vote papier pour l'année prochaine.

Explicitation du rôle du conseil d'école

Le conseil d'école est constitué en vue d'instaurer le dialogue et l'information entre :

- l'équipe éducative,
- les représentants des parents,
- les élus.

Sa composition

Membres de droit

- le directeur de l'école, président,
- le maire ou son représentant,
- les enseignants de l'école,
- les membres du RASED
- les parents élus
- le DDEN (délégué départemental de l'Education Nationale)

L'Inspecteur de l'Education Nationale assiste de droit aux réunions.

Membres associés :

Médecins, assistantes sociales, ATSEM....et toute personne jugée utile **en fonction de l'ordre du jour.**

Ce conseil siège pour l'année et jusqu'au renouvellement l'année suivante.

Ses attributions :

- donne son avis sur le projet d'école
- présente toute suggestion pour améliorer le fonctionnement de l'école :
 - *utilisation des moyens alloués à l'école,
 - *conditions de bonne intégration des enfants handicapés
 - *activités périscolaires,
 - *restauration scolaire,
 - *hygiène scolaire,
 - *protection et sécurité des enfants dans le cadre scolaire et périscolaire,
- est consulté par le maire sur l'utilisation des locaux scolaires hors temps scolaire,
- vote le règlement intérieur de l'école

Le directeur convoque le conseil d'école, il prépare l'ordre du jour après avis du conseil des maîtres. Le compte-rendu du conseil d'école est rédigé par le secrétaire de séance, sous la responsabilité du directeur.

L'organisation de l'école :

horaires : pas de changement . Jour de décharge de la Directrice le mardi.

Effectifs

PS 22, PS/MS 22 , PS/MS 23, MS/GS 23 , GS 22

Des effectifs qui ne sont pas élevés du fait de l'ouverture de la cinquième classe et qui sont parfaits pour travailler de façon beaucoup plus individualisée et plus efficace.

APC : les Activités Pédagogiques Complémentaires qui se déroulent en groupes restreints permettent d'apporter soit une aide aux élèves rencontrant des difficultés dans leurs apprentissages soit une aide au travail personnel, voire de mettre en œuvre une activité prévue par le projet d'école.

Pour le moment , elles sont bien suivies.

Les sorties sur temps scolaire pour aller chez l'orthophoniste seront autorisées sur le temps scolaire uniquement si l'enseignant et la Directrice l'estiment nécessaire et de préférence à des débuts ou des fins de demie journée ;

RASED : une psychologue scolaire peut intervenir sur l'école.

Projet commun aux 5 classes : Le thème : La connaissance et le respect de l'environnement immédiat ; la mer et l'étang.

Projet : pêche les pieds dans l'eau avec le CPIE : demande de financement à la mairie 200 € par classe. 4 classes concernées. Soit 800€

Avec l'Aire Marine Protégée de la côte agathoise de la Maison de la Mer : une classe concernée ; activité gratuite.

Projet commun aux cinq classes : avec des intervenantes

– Danse 1000€ avec 6 séances par classe de trois quart d'heure et une demie heure de spectacle .

– Yoga avec 10 séances d'une demie heure par classe : 1000€

Demande de financement à la Mairie

Les projets sont financièrement validés par la Mairie. Il reste la validation de Mme L'Inspectrice de l'Education Nationale.

Projet Grande section : travail sur la découverte du monde du vivant et sur la nutrition : mieux se nourrir avec l'installation d'un potager pour les GS de l'école par Mme Lescure.

Intervenante embauchée par la Mairie pour un projet commun aux trois écoles.

Bilan travaux de l'été :

Tous les travaux demandés ont été réalisés . Les dortoirs et la classe 8 ont été climatisés. C'est un grand bonheur pour les élèves et le personnel éducatif et municipal qui travaillent dans ces salles.

Nous espérons voir les autres classes être climatisées petit à petit.

Nous remercions vivement la Mairie pour son efficacité habituelle.

Lecture du règlement intérieur de l'école :

adoption par le conseil d'école.

PPMS : Plan Particulier de Mise en Sécurité.

Le PPMS concerne le risque « incendie », le risque « intrusion » et le risque « catastrophes naturelles ».

Des Exercices sont prévus. 2 ont déjà été faits : 1 incendie , 1 intrusion. Tous se sont bien déroulés.

Pour les alertes incendie et climatique des explications très simples et pratiques sont données aux enfants : ils peuvent y être confrontés au cinéma, à la maison, dans les grands magasins, il est donc intéressant et important de les y former .

Pour l'intrusion , c'est pratiqué sous forme de jeu afin de ne pas les effrayer mais de les habituer au protocole.

Registre santé et sécurité au travail R SST

Le registre Santé et Sécurité au Travail

Ce document est à la disposition de tous les personnels et usagers. C'est sur celui-ci que seront consignées toutes les remarques et suggestions relatives aux problèmes d'hygiène et de sécurité.

Le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité au travail et la prévention médicale dans la fonction publique dispose à l'article 3-2 du décret précité, qu'un registre Santé et Sécurité au travail est ouvert dans chaque service et tenu par les agents mentionnés à l'article 4 (les assistants de prévention).

Ce registre obligatoire comprend les fiches Santé Sécurité au Travail où sont consignées les observations et les suggestions des agents relatives à la prévention des risques

professionnels et l'amélioration des conditions de travail.

Ces Fiches RSST :

- Sont à la disposition de tous les personnels et usagers
 - Permettent de signaler une situation dangereuse concernant:
 - la sécurité des installations électriques
 - l'hygiène des locaux
 - l'aspect immobilier
 - l'environnement extérieur
 - Condition et ambiance de travail
 - Assurent la traçabilité de la prise en compte du signalement
- Sont consignées dans un cahier par ordre d'arrivée

Présentation ALAE et activités prévues :

Maintien d'un planning d'activités entre midi et deux.

-Jeux

-sports

-activités manuelles.

Une seule animatrice diplômée et deux apprentis ; Il est donc difficile de mettre des projets en place sur un trimestre .

Association des Amis de M. Fayet :

Pas de parents, les enseignantes continuent la prise en charge, Mme Delaunay reste trésorière.

Les cotisations ont bien été versées. Ce qui permettra de financer les spectacles , les cadeaux de Noël et les festivités des galettes, de carnaval, des crêpes etc...

APIM : L'Apim propose une sortie en bateau sur l'étang de Thau pour toute l'école ; C'est une très jolie idée.

La Directrice doit se renseigner sur les conditions nécessaires et réglementaires.

La kermesse . Les parents demandent si cela peut se faire sur un vendredi après-midi. Avec le plan vigi-pirate renforcé cela paraît compliqué. Le mieux est de rester au samedi si la Mairie le permet.

D'ailleurs toutes les sorties prévues dépendront du maintien ou non du plan vigi- pirate attentat. Ainsi que les ventes de crêpes et autres activités prévues par L'APIM dans le hall de l'école ou à l'extérieur de l'école.

La Directrice

La Secrétaire